

GESTION DE COPROPRIÉTÉS & DE BIENS LOCATIFS

23 rue Davy, 75017 PARIS

T. 01 55 90 52 00

52 rue Klock, 92110 CLICHY

www.olliade.fr

OLLIADE SARL • RCS NANTERRE 507 801 488 • SIÈGE SOCIAL 52 RUE KLOCK, 92110 CLICHY • contact@olliade.fr CARTE PROFESSIONNELLE 9201 2018 000 045 308 • GARANTIE FINANCIÈRE GALIAN, 89 RUE DE LA BOÉTIE, 75008 PARIS

Régularisation

En un coup d'oeil Montant total à payer 5404,63€

SCI THOMAS MICHEL 9 Impasse les Hauts de Serignan 34410 SERIGNAN

Informations clients

Copropriété **ASL FLANDRES SUD**

Copropriétaire

SCI THOMAS MICHEL

Vos biens 0003

€ Eléments financiers

Fonds de travaux 0.00 €. 0.00€ Avances trésorerie Autres avances 0,00€

Vos interlocuteurs

Gestionnaire

Olivier Hess olivier.hess@olliade.fr A PARIS, le 25/09/2024 (Arrêté du 31/12/2021)

Retrouvez le. détail de cet appel dès maintenant sur votre extranet (https://olliade.neotimm.com/extranet/login)

Débit Crédit Votre situation avant le présent avis Solde antérieur 7627.72 01/07/2024 CHARGES COURANTES 2024 - Appel N° 3/4 01/07 2758,00 03/07/2024 Virement reçu VIREMENT SEPA RECU 569 000 2357,72 10/09/2024 Virement reçu VIREMENT SEPA RECU 569 000 2758.00



Solde

DEBITEUR

au

25/09/2024

5270,00€

1/1

Vos régularisations **Provisions** Solde Quotes-parts Solde Charges courantes 2021 10052,63 -9918,00 134,63

Modification du décret du 17/03/1967. "Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du l de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux"

.---- Pour vos prochains appels de provisions, vous pouvez utiliser le mandat ci-dessous

Mandat de prélèvement SEPA

Déhiteur

SCI THOMAS MICHEL. 9 Impasse les Hauts de Serignan 34410 SERIGNAN

Créancier Compte Copropriété ASL FLANDRES SUD 52 rue Klock 92110 CLICHY

RUM: a2af11881bab44a6af27544a4e836d6a

Type de paiement : Récurrent Réf.: ASLFLAN1 THOMMIC1

Copropriété : I.C.S: / BIC: BREDFRPP / IBAN: FR7610107001180045458779886

A compléter, joindre impérativement un RIB Les appels de provisions, les répartitions de charges, les factures privatives seront

IBAN	Lieu	Signature
BIC	Date	
Charges courantes : prélèvement trimestriel par défaut (cocher ici pour un prélèvement mensuel)		

La suprant de formulaire de mandat, vous autorisez Compte Copropriété ASL ASL FLANDRES SUD. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre bi débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Compte Copropriété nvention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de

Règlement par mandat SEPA

Saisir vos coordonnées bancaires IBAN et BIC Joindre un RIB Dater et signer

Etablir le chèque à l'ordre : ASL Fl Joindre à votre chèque le mandat Règlement par Chèque

et non signé

FLANDRES SUD

ASLFLAN1 THOMMIC1

référence

de la copropriété et Règlement par virement

nations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n'78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.